

mettre en train et poursuivre un programme approprié d'utilisation du sol. Les terrains marécageux étant peu étendus dans l'Île-du-Prince-Édouard, la province n'a pas jugé nécessaire d'adopter une loi à ce sujet.

Au 31 mars 1954, les provinces avaient demandé d'étendre les travaux d'assèchement à 127 régions comprenant 38,588 acres de marécages au Nouveau-Brunswick (dont 8,058 acres de marais salants ou non protégés), 34,102.4 acres en Nouvelle-Écosse (dont 5,486.5 acres de marais salants ou non protégés) et 275 acres dans l'Île-du-Prince-Édouard. Les 72,965.4 acres de marécages des trois provinces font partie intégrante du total estimatif de 404,000 acres de terre agricole.

A la fin de la saison des travaux de 1954, de grands ouvrages de protection avaient été construits aux fins de 70 entreprises et 35 régions avaient été remises provisoirement en état.

Des études ont porté sur la rivière Annapolis, en Nouvelle-Écosse, et les rivières Tantramar et Shepody, au Nouveau-Brunswick, afin d'établir s'il y a lieu de construire un ouvrage d'envergure dispensant de digues et d'aboiteaux sur une distance de plusieurs milles. Les travaux de l'entreprise de la rivière Shepody ont débuté en 1953.

Sous-section 2.—Entreprises provinciales

Saskatchewan*.—Depuis le 1^{er} avril 1947, les terres de la Couronne sont administrées par la Division des terres du ministère de l'Agriculture de la Saskatchewan. Le 1^{er} avril 1949, la Division de la conservation et de la mise en valeur des terres a été créée et chargée des tâches suivantes: 1^o administration des droits hydrauliques; 2^o expansion de l'irrigation; 3^o maîtrise des inondations et drainage; 4^o remise en état des terres abandonnées, insuffisamment ou mal utilisées; 5^o aménagement de pâturages communautaires en dehors de la région visée par l'accord passé avec l'Administration du rétablissement agricole des Prairies et indépendamment de cet accord.

Les travaux de conservation et d'expansion du ministère provincial de l'Agriculture dans le domaine du rétablissement et de l'assèchement des terres agricoles se fondent sur la coordination de son œuvre avec le programme fédéral au titre de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies; une collaboration très étroite préside à l'exécution des entreprises fédérales et provinciales. Voici le résumé, au 31 décembre 1952, de l'activité du ministère:

Irrigation.—En fin de 1953, des levés topographiques portant sur 100,908 acres et des levés topographiques parcellaires s'étendant sur 3,146 milles avaient été exécutés aux fins des entreprises d'irrigation, 252 milles de rigoles avaient été creusés et 84 milles avaient fait l'objet de travaux d'entretien, 1,122 ouvrages avaient été construits et 3,310 acres avaient été nivelées.

Drainage.—Les levés topographiques ont porté sur 121,034 acres et les levés topographiques parcellaires sur 3,146 milles; 298 milles de rigoles ont été creusés et 120 milles de chemins ont été aménagés; 93 milles de rigoles ont fait l'objet de travaux d'entretien; et 196 ouvrages ont été ajoutés aux réseaux de drainage.

Mise en valeur de terres insuffisamment ou mal utilisées.—Un total de 40,122 acres ont été ensemencées de cultures fourragères vivaces pour fins surtout de production de fourrage et des clôtures sur une distance de 538 milles ont été posées ou remises en état pour l'établissement de pâturages provinciaux, municipaux ou coopératifs.

* Rédigé sous la direction de H. W. Horner, sous-ministre de l'Agriculture, Regina (Sask.).